



## L'art et la manière...

Dans un récent communiqué, la CFDT se félicite d'avoir réussi à unir les organisations syndicales autour de l'accord tripartite. Nous nous félicitons, à notre tour, de voir comment un syndicat, qui n'a pas agi concrètement, tente de s'attribuer une négociation que la CFDT n'a ni demandée, ni obtenue.

La CGT rappelle que l'objectif qui nous anime est de maintenir les intérêts collectifs et individuels des salariés dans un accord qui engage les repreneurs.

Il faut donc rester vigilant devant certains propos qui cachent malheureusement une inaction syndicale.

Malgré une représentativité importante obtenue lors des dernières élections, on peut aujourd'hui en constater les limites et d'une passivité préjudiciables pour tous.

Enfin, n'oublions pas que ces « charmeurs de serpents » ne seront pas là demain pour défendre les salariés transférés. En effet, la plupart de ces élus ne sont pas concernés par ce projet et ceux qui le sont, ont déjà postulé pour le poste de IO...

## EXTERNALISATION DE L'EXPLOITATION

# Point des négociations

### Info'Com-CGT vous informe de l'état des discussions concernant l'accord tripartite

Cette négociation, obtenue en juillet suite à la mobilisation que nous avons organisée, s'inscrit dans le cadre du projet CAP 2015 qui, rappelons le, prévoit l'externalisation des équipes opérationnelles (218 salariés) vers une autre société prestataire, la société Derichebourg.

Depuis le début, la CGT n'a pas ménagé ses efforts. Nous avons proposé et mis sur la table des négociations nos revendications afin de garantir nos conditions d'emploi, les droits et sécuriser au mieux le transfert des salariés concernés. Pour rappel, la pertinence d'un tel accord engagerait l'actuel employeur, le repreneur et les syndicats signataires pour une durée indéterminée (mais néanmoins dénonçable par une des parties signataires). Juridiquement, l'idéal serait un engagement pour une durée déterminée de cinq ans, avec une clause de revoyure.

Pour le moment, nous avons notamment obtenu le maintien des conditions sociales et d'emploi telles que nous les connaissons. L'accord initialement proposé par la direction comportait par ailleurs des vides juridiques ne permettant pas de recours en cas de contentieux. Appuyé par notre avocate et notre service juridique, nous avons formulé des modifications qui ont été prises en partie en compte.

Cependant, plusieurs points restent à finaliser avant que le CE remette un avis, normalement le 25 septembre prochain. Un des points de blocage porte sur le financement des œuvres sociales du futur CE au sein de SNG Derichebourg.

En effet, la direction d'Exterion Média veut dans ledit accord nous imposer de reverser la somme de 1,13 % de la masse salariale des 218 salariés externalisés au CE d'Exterion Media, sous le couvert que nous bénéficierons du CE actuel en attendant la constitution du CE de SNG Derichebourg. Info'Com-CGT revendique que la somme globale soit capitalisée et ce, jusqu'à fin 2014.

Il faut que vous sachiez que le montant alloué des œuvres sociales 2014 a été calculé sur la meilleure année des trois années antérieures. Ainsi, nous avons droit aux œuvres sociales du CE d'Exterion Media jusqu'à fin 2014. Nous espérons, au moins sur ce point, avoir le soutien des élus au CE sur cette revendication légitime que nous soumettrons au vote le 25 septembre prochain.

Les élus d'Info'Com-CGT restent à votre disposition pour avoir des précisions et/ou informations sur l'accord et les conséquences de ce projet CAP 2015 dont nous contestons, par ailleurs, le bien-fondé. Conformément à notre démarche et nos objectifs, nous consulterons les salariés avant la signature éventuelle d'un tel accord.

**DANS CETTE DERNIÈRE LIGNE DROITE, LE SOUTIEN DES SALARIÉS EST IMPORTANT. LA MOBILISATION QUE NOUS AVONS ORGANISÉE EN JUILLET MONTRE QU'EN AGISSANT ENSEMBLE, ON PEUT FAIRE ÉVOLUER LA SITUATION.**

**info'com-cgt**  
SALARIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



**INFO'COM-CGT EXTERION MEDIA**

Représentant syndical au CE : Yann Grégoire  
06 17 44 41 66 • yann@infocomcgt.fr

Délégué syndical : Philippe Chardon  
06 25 18 31 36 • philippe@infocomcgt.fr